

Département
EURE-ET-LOIR

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Arrondissement de
Châteaudun

DELIBERATION DU S.I.R.P.

de

Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

.....
Séance du 04 MARS 2021
.....

Date de convocation
25/02/2021

L'an deux mil vingt, jeudi quatre mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du S.I.R.P. de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. Alain ROULLÉE.

Présents : M. LEGRAND David, Mme LELIARD Sabrina (pouvoir de M. PAILLEAU Stéphane), M. CHERAMY Damien, M. HY Jean-Louis, Mme CABART Georgette, Mme DARMIGNY Marie (pouvoir de Mme MOREY Hélène), M. LAMY Joël, Mme GARNIER Valérie, M. HALLAIN Gaëtan, M. ROULLÉE Alain, Mme MARQUER Charlène, Mme GARNIER-GUERILLON Estelle, M. CHARPENTIER Patrick, Mme KUZBINSKI Céline, M. PELOTEAU Olivier.

Absents excusés : M. PAILLEAU Stéphane (pouvoir à Mme LELIARD Sabrina) et Mme MOREY Hélène (pouvoir à Mme DARMIGNY Marie)

Secrétaire de séance : Mme CABART Georgette

M. le Président soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020. Mme GARNIER-GUÉRILLON fait remarquer que dans le procès-verbal du 16 décembre 2020 il est indiqué la date du 02 novembre 2020 dès le premier paragraphe. M. le Président confirme qu'effectivement il s'agit d'une erreur matérielle et qu'il faut lire la date du 16 décembre 2020 et non celle du 02 novembre 2020.

M. le Président tient à rappeler à l'ensemble des élus que la comptabilité du SIRP est à la fois tenue par la collectivité, qui édite un compte administratif, mais également par la Trésorerie, qui édite un compte de gestion.

L'ordre du jour prévoyait l'approbation du compte de gestion et l'adoption du compte administratif 2020 du budget du SIRP mais face aux nombreuses questions et interventions de M. CHARPENTIER, vice-président, et après débat, M. le Président décide de reporter ces points à une date ultérieure.

1- PROJETS D'INVESTISSEMENT (Rénovation thermique et énergétique des bâtiments scolaires)

M. le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil Syndical a décidé de faire réaliser un audit énergétique et thermique par le cabinet Energio. Cet audit a été présenté aux membres du bureau et adressé en urgence à la sous-préfecture de Châteaudun avant le 29 janvier, qui a retenue la candidature du SIRP.

M. le Président informe l'assemblée que la date limite pour solliciter une subvention dans le cadre du plan de relance de l'État et présenter un dossier complet est fixée au 05 mars 2021.

M. le Président présente les 4 hypothèses de rénovation.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 1 abstention, 1 contre) :

- approuve le projet de rénovation avec deux matériaux biosourcés sans géothermie pour un montant de 174.000 €HT soit 208.800 €TTC - Maîtrise d'œuvre : 25.000 €HT soit 30.000 €TTC

Soit un total de 199.000 €HT soit 238.800 €TTC

- autorise M. le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL/DETR, du Conseil Départemental dans le cadre du FDI et de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du CRST.

2- AMORTISSEMENT DES BIENS 2020 - DURÉE

M. le Président rappelle à l'assemblée que l'instruction budgétaire et comptable du syndicat ne l'oblige pas à amortir. Néanmoins, et compte-tenu de l'évolution technique rapide du matériel informatique notamment, il convient de fixer des durées d'amortissement.

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Équipement des cuisines	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des présents et représentés, décide
- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le Président de faire le nécessaire.

3- DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget, à l'exception toutefois des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des présents et représentés, décide de fixer à :

- 5 ans la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des logiciels**
- 30 ans la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations.**

4- TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Président présente à l'assemblée un état des coûts de chaque circuit scolaire. Pour mémoire, les circuits scolaires sont assurés par la Région Centre Val de Loire.

Il y a trois circuits scolaires :

- Circuit 1 => Dancy/Pré St Evroult
- Circuit 2 => Moriers/Pré St Martin
- Circuit 3 => Le Gault St Denis

Coût annuel pour chaque circuit pour le SIRP :

- Circuit 1 => 10.424 €
- Circuit 2 => 2.397 €
- Circuit 3 => 2.679 €

M. le Président rappelle à l'assemblée, qu'en plus du coût des circuits, le budget du SIRP supporte les frais liés au car scolaire du SIRP (assurance, contrôles périodiques, carburant, emprunt, personnel de Flacey, amortissement) ne serait-ce que pour les déplacements vers la piscine.

M. le Président a demandé à l'agent qui accompagne les enfants sur le circuit 1, circuit le plus coûteux, de comptabiliser le nombre d'enfants au total présents dans ce car scolaire. Sur la période du 09/11/2020 au 18/12/2020, l'agent a recensé 28 enfants. M. le Président rappelle que la capacité du car du SIRP est de 32 places et propose éventuellement le recrutement d'un chauffeur de car qui a présenté sa candidature.

Le SIRP pourrait faire une économie annuelle non négligeable.

M. le Président demande à chaque Maire des communes membres de se rapprocher des familles qui n'honorent pas leur facture de restauration scolaire.

5- ÉTAT DES PAIEMENTS

M. le Président a présenté, aux Maires des communes membres, un état détaillé des sommes qu'il reste à recouvrer auprès des parents concernant les factures de cantine. Un état global est transmis à l'ensemble des élus.

M. le Président précise que 51 familles sur 91 ont fait le choix du prélèvement.

6- INFORMATIONS DIVERSES

Néant

7- QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

M. Alain ROULLÉE	
M. David LEGRAND	
Mme Sabrina LELIARD	
M. Damien CHERAMY	
M. Jean-Louis HY	
Mme Georgette CABART	
Mme Marie DARMIGNY	
M. Joël LAMY	
M. Gaëtan HALLAIN	
Mme Valérie GARNIER	
Mme Estelle GARNIER-GUERILLON	
Mme Charlène MARQUER	
M. Patrick CHARPENTIER	
Mme Céline KUZBINSKI	
M. Olivier PELOTEAU	